

2.25/23

Conseil de Ville Delémont

Question écrite

Ligne de bus sans entrave

La ligne de bus no 2 est très performante, un nombre de courses important à la cadence minutée (près de 80 par jour en semaine), 10 arrêts pour couvrir la ville plus 7 jusqu'à la Communance et Courtételle, une véritable réussite qui répond à un réel besoin et montre que la mobilité douce est possible.

Dans ce tableau presque idyllique, un nœud sur le parcours pour garantir les correspondances. Entre la rue « Montée des pâturages » et celle des « Fléoles », se trouve une barrière qui accuse le poids des ans et entrave sérieusement la fluidité du parcours du bus.

Un échange avec les chauffeurs de bus nous apprend que la barrière est très capricieuse, elle est certes télécommandée mais avec des temps de réaction aléatoire ou tout simplement le refus de se lever, il faut dès lors le faire manuellement, maintenir l'horaire est alors une gageure.

Développer les transports en commun est une nécessité et il faut se donner les moyens de les faciliter. L'aménagement de l'Avenue de la Gare complique déjà bien les croisements des bus sur cette ligne, il semble donc évident qu'il ne faudrait pas entraver par ailleurs le parcours.

La crainte des riverains de voir un afflux de voitures dans le secteur peut se régler par la pose du panneau : **Riverains et transports publics autorisés**. Si ce n'est pas suffisant, le projet de mise en place du 30 km/h dans cette zone réduirait les nuisances routières.

Nous demandons donc au Conseil communal de nous renseigner si :

- Une évaluation a été faite concernant ce parcours ?
- L'avis des conducteurs de bus est-il pris en compte dans l'établissement du parcours ?
- Dans quelle mesure, la commune envisage-t-elle de supprimer cette entrave à la bonne circulation des bus de la ligne 2 ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.


Parti chrétien Social Indépendant
Suzanne Maitre

Delémont, le 27 novembre 2023









